

Chers participants,

Vous êtes actif sur Facebook et vous y avez beaucoup d'amis ? Dans ce cas vous avez toutes les chances de remporter un tout nouveau iPad !

Pour participer, il suffit tout simplement de devenir fan et de recommander la Fan Page IMMOTOP.LU à vos amis.

Les règles de notre concours 2010 sont très simples :

Le concours est ouvert du Lundi 03 mai au Lundi 31 mai à minuit.

Le principe est le suivant – plus vos amis " aiment " notre Fan Page, plus vous collectez des points indispensables afin de remporter l'iPad mis en jeu.

Conseil : pour pouvoir convaincre vos amis, il est essentiel de connaître les atouts et astuces de notre portail immobilier, donc découvrez et apprenez en surfant !

Afin de vérifier si le nouveau fan a découvert IMMOTOP.LU Fan Page par votre intermédiaire, il suffit d'aller sur la page [www.immotop.lu/concours/](http://www.immotop.lu/concours/) sur IMMOTOP.LU et d'accéder à votre compte " Facebook " en cliquant sur le bouton " Se connecter ".

Attention : vos points seront validés sous réserve que vous ayez au préalable confirmé votre participation au concours en vous connectant à votre compte via notre page [www.immotop.lu/concours/](http://www.immotop.lu/concours/)

Au niveau de votre profil sur la page [www.immotop.lu/concours/](http://www.immotop.lu/concours/) vous pouvez découvrir les statistiques sur vos amis qui aiment la Fan Page d'IMMOTOP.LU ainsi que le nombre des points collectés par les internautes figurant dans le Top 10 de notre jeu-concours.

Nous tenons à vous informer que cette promotion n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies exclusivement IMMOTOP.LU Le Portail Immobilier Sàrl et non à Facebook. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que pour définir le gagnant de notre concours.

Le nom du gagnant sera publié sur la page [www.immotop.lu/concours/](http://www.immotop.lu/concours/) le 01 juin 2010.

Résumé :

1. Vous avez un mois de temps pour nous connaître et nous faire connaître à vos amis sur Facebook.
2. Pour pouvoir participer vous devez être fan en appréciant vraiment ce que nous faisons.
3. Vous recommandez à vos amis de devenir fan de la Fan Page d'IMMOTOP.LU en citant nos principaux atouts par rapport aux autres portails immobiliers.

4. Vous validez les amis rajoutés par votre intermédiaire en vous connectant sur la page de Concours sur IMMOTOP.LU ce qui vous permet de collecter les points.
5. Le participant qui aura collecté le plus grand nombre de points jusqu'à minuit le 31 mai, remportera l'enjeu du concours, le nouveau iPad.
6. Ce concours est organisé exclusivement par IMMOTOP.LU Le Portail Immobilier Sàrl indépendamment de Facebook.

Conditions générales de participation :

Article 1 : Ce concours est organisé par IMMOTOP.LU Le Portail Immobilier Sàrl sise à 106 route d'Esch, L-1470 Luxembourg. La date de session du concours est précisée sur la page sommaire du concours.

Article 2 : Ce règlement général peut être complété par un avenant spécifique. Celui-ci sera affiché sur la page sommaire du concours sous la mention "avenant au règlement".

Article 3 : La participation à ce concours implique de la part du candidat l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 4 : Ce concours est ouvert à tout individu majeur résidant dans la Grande Région, sans restriction, sauf aux personnes salariées de la société organisatrice citée dans l'article 1, à leurs conjoints, parents, alliés vivant sous le même toit qu'eux.

Article 5 : Un lot est à gagner :

### **Le nouveau iPad**

IMMOTOP.LU Le Portail Immobilier se laisse le droit d'offrir aux meilleurs participants les prix de consolation.

Article 6 : Le gagnant accepte par avance le lot tel que décrit dans l'article 5, sans pouvoir demander un échange, une modification ou leur contre valeur en espèces. Le nom du gagnant sera publié sur le page internet [www.immotop.lu/concours/](http://www.immotop.lu/concours/)

Article 7 : Les gagnants autorisent par avance les organisateurs du concours à publier leur nom, adresse, et à les utiliser dans toutes manifestations promotionnelles liées au présent concours, sans que cette publication puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

Article 8 : Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours. Leur responsabilité ne saurait être engagée si quelques cas fortuits ou de force majeure imposaient quelque modification que ce soit au présent concours. L'organisateur se réserve la possibilité d'exercer toutes poursuites en cas de falsification(s) caractérisée(s).

Article 9 : IMMOTOP.LU Le Portail Immobilier Sàrl est déchargée de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement technique des systèmes informatiques mis en place.

Article 10 : Les informations sur les joueurs, recueillies par les organisateurs à l'occasion du

concours, ne feront l'objet de communication à des tiers que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Article 11 : Tout joueur ayant déposé ses coordonnées, peut à tout moment extraire son nom du fichier général sur simple demande écrite envoyée à : IMMOTOP.LU Le Portail Immobilier Sàrl  
106 route d'Esch L-1470 Luxembourg

***Le présent règlement est déposé en l'étude des huissiers de justice Carlos CALVO – KURDYBAN – LISÉ, 7, rue Pierre Federspiel, L-1512 Luxembourg.***